Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 23/04/2026
ID : 003-210301578-20260320-20260320007-DE

COMMUNE DE Magnet

[redacted]

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 13
Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIBOULET Véronique.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, M. DA SILVA David, Mme GENESTE Corinne, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. GONDEAU Denis, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MERCIER Jean-Louis, M. POTHIER Fabrice, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :
Etai(ent) absent(s) :
Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GENESTE Corinne

Numéro interne de l'acte : 2026_03_20_007
Objet : Détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.
En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.
Au vu de ces éléments, Mme le Maire propose de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer 3 postes d'adjoints au Maire.
- Charge Mme le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal

VOTE : adoptée à la majorité
Pour : 12 - Abstention : 1 - Contre : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
Le Maire
Véronique TRIBOULET

MAIRIE DE MAGNET
ALLIER